

Flash Spécial

Janvier 2022

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Nouvelles souscriptions

Chers Partenaires

OPTIMUM Assurance Vie complète sa gamme « finance durable » avec 2 nouveaux supports en unités de compte.

En application de la loi PACTE, nous intégrons à nos contrats ouverts aux nouvelles adhésions 2 nouvelles unités de compte répondant aux caractéristiques des 1^o et 2^o de l'article L131-1-2 du code des assurances.

Ces unités de compte sont disponibles aux opérations à compter du 1^{er} janvier 2022, et également ouvertes aux contrats déjà en cours s'ils correspondent à une gamme encore en commercialisation.

Les PER ne sont pas concernés.

Ces 2 unités de compte correspondent à des compartiments d'OPCVM créés pour OPTIMUM VIE par Amundi Asset Management, et permettent d'atteindre les objectifs extra-financiers suivants :

- **OPTIMUM IMPACT GREEN BONDS** : investir en financement de projets verts, via une SICAV composée à 100 % d'obligations vertes internationales respectant les Green Bonds Principles
- **OPTIMUM SLIDARITE** : investir dans un FCP diversifié qui consacre entre 5 % et 10 % de son actif à des entreprises labellisées ESUS (Entreprise solidaire d'Utilité Sociale)

Naturellement, les formulaires d'opérations évoluent pour les produits concernés, et intègrent désormais les 3 unités de compte sélectionnées par OPTIMUM Assurance Vie pour répondre à la loi PACTE.

Parallèlement, l'entrée en application du règlement européen SFDR impose d'informer les assurés sur la durabilité des produits financiers qu'ils souscrivent.

À cet effet, une information additionnelle est à adresser et recueillir pour chaque souscription.

Au fur et à mesure que les gammes seront revues ou réimprimées, ces informations seront intégrées dans les conditions générales pour réduire le nombre de documents manipulés.

Enfin, nous avons été informés par le gestionnaire que l'unité de compte Palatine MOMA évoluait, par décision unilatérale : la cible n'est plus l'EONIA mais l'€STR, et la structure de frais de gestion passe de 0,15 % à 0,40 % annuels maximum, avec une commission de surperformance de 20 %. Le FCP change par ailleurs de nom et devient Palatine Monétaire Court Terme. Cette information sera retranscrite aux clients mais doit être signalée par addition aux conditions générales, dans un document que nous avons élaboré commun à celui relatif à l'application du règlement SFDR.

Nous vous remercions donc de bien veiller à compléter les adhésions de vos clients avec ces formulaires signés par ces derniers.

Pour les contrats conclus en janvier 2022 qui arriveront sans ce formulaire, notre service gestion enverra en retour et uniquement pour ces dossiers un ajout aux conditions particulières pour retour signé avec celles-ci.

Les contrats conclus à partir de février 2022 devront comporter ce formulaire pour être acceptés.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité et vous réitérons nos vœux pour la nouvelle année.

La direction commerciale

Information des adhérents et souscripteurs classification SFDR des contrats - ajout de nouveaux supports en unités de compte

Cette information est remise aux Adhérents et Souscripteurs des contrats suivants commercialisés par la société d'assurance Optimum Vie SA (« l'Assureur ») en application du règlement UE n°2019-2088 (SFDR).

Contrats ne relevant pas des articles 8 ou 9 du règlement SFDR

- Optimum Prévoyance Essentielle
- Optimum Perspectives Vie Entière
- Optimum PER Individuel
- Optimum PER Individuel Privilèges

Les objectifs d'investissement sous-jacents sont axés en premier lieu sur la performance financière et la préservation de l'épargne. **Les investissements sous-jacents à ces produits financiers ne prennent pas donc en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.**

Contrats relevant des articles 8 ou 9 du règlement SFDR

- Optimum Capitalisation Privilèges
- Optimum Projets
- Optimum Projets Privilèges
- Optimum Placements Privilèges
- Optimum Retraite
- CJ Brami Retraite

En application de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises, et conformément aux conditions générales de ces produits qui prévoient la possibilité à l'Assureur de proposer à tout moment de nouveaux supports financiers, les trois supports présentés en page 2 de ce document sont ouverts sous forme d'unités de compte aux versements et arbitrages en gestion libre à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ces trois supports font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ou ont pour objectif l'investissement durable. Ils sont accessibles dès lors que le Souscripteur investit dans au moins un de ces supports en gestion libre. Ces trois supports sont proposés parmi une gamme plus large, composée au total de 9 unités de compte et, pour les contrats qui y ouvrent accès, du fonds euros d'Optimum Vie SA. **S'il a choisi la gestion libre, et s'il souhaite accéder à ces supports dans le cadre des versements convenus à l'adhésion ou la souscription,** l'Adhérent ou le Souscripteur doit renseigner le tableau suivant en lieu et place de celui de la demande d'adhésion ou de la demande de souscription :

.....%	FCP Palatine Monétaire Court Terme
.....%	FCP Optimum Obligations
.....%	FCP Optimum Patrimoine
.....%	FCP Optimum Actions
.....%	FCP Optimum Actions Canada
.....%	FCP Optimum Actions Internationales
.....%	SICAV Optimum European Credit SRI
.....%	SICAV Optimum Impact Green Bonds
.....%	FCP Optimum Solidarité
.....%	Fonds en euros (maximum 40 %) <i>Support ouvert uniquement pour les produits Optimum Projets Privilèges et Optimum Capitalisation Privilèges</i> <i>Support non ouvert aux personnes morales</i>

De manière plus générale, les informations relatives à la démarche d'Optimum Vie SA en matière de durabilité peuvent être trouvées sur la page « Publications » de son site internet, dans la section « Publications relatives à la durabilité ».

<https://www.optimumvie.fr/a-propos/publications>

Enfin, s'agissant des contrats pour lesquels l'unité de compte Palatine MOMA (renommée Palatine Monétaire Court Terme) est ouverte, suite à décision du gestionnaire d'actif, les frais de gestion annuels s'élèvent à 0,40 % maximum, plus 20 % de commission de surperformance, à compter du 1^{er} janvier 2022 au lieu de 0,15 %.

Je reconnais avoir reçu la présente information et en avoir pris connaissance préalablement à la souscription ou l'adhésion à un des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation qui est cité.

Fait en double exemplaire, à, le

L'Adhérent / Le Souscripteur, Nom : Prénom :

Signature :

Gestionnaire : AMUNDI ASSET MANAGEMENT		OPTIMUM EUROPEAN CREDIT SRI		
<p>Objectifs et Politique d'investissement : L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé de 3 ans, de surperformer l'indice Barclays Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres. La part "P" du même fonds (ISIN FRO010749853) bénéficie du label ISR. Cette gestion se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers liés au développement durable, dits ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de titres. Le compartiment est investi au minimum à 90 % de son actif en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés.</p>				
Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier	Parts d'OPCVM
SICAV de capitalisation	FRO013460193	NON	NON	10 % maximum
<p>Profil de risque et de rendement : L'épargne étant investie principalement en titres de taux, la valeur liquidative est susceptible de connaître des variations au regard de la nature de ces titres et des aléas des marchés boursiers, de même qu'au regard des variations de taux d'intérêt et du risque de crédit.</p>			<p>Frais : Souscription : 1,00 % maximum Rachat : néant Gestion : 1,20 % maximum (annuel)</p>	
<p>Lien internet vers l'information mise à disposition par le gestionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Document d'information clés pour l'investisseur et information relative à l'intégration des risques en matière de durabilité <p>https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FRO010749853</p>				

Gestionnaire : AMUNDI ASSET MANAGEMENT		OPTIMUM IMPACT GREEN BONDS		
<p>Objectifs et Politique d'investissement : L'objectif du fonds consiste à sélectionner des obligations vertes dites "green bonds" qui respectent les critères Green Bonds Principles de l'ICMA et dont les projets financés ont un impact positif mesurable sur la transition énergétique et écologique. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes d'émetteurs internationaux ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à celle de l'indice "Barclays MSCI Global Green Bond Index" (coupons réinvestis) couvert en euros. L'horizon de placement recommandé par le gestionnaire est de 3 ans. Le compartiment OPTIMUM n'est pas labellisé Greenfin mais plusieurs sous-compartiments du même compartiment IMPACT GREEN BONDS bénéficient du label, sur une allocation d'actifs partagée.</p>				
Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier	Parts d'OPCVM
SICAV de capitalisation	FRO014005UB9	NON	NON	10 % maximum
<p>Profil de risque et de rendement : L'épargne étant investie principalement en titres de taux, la valeur liquidative est susceptible de connaître des variations au regard de la nature de ces titres et des aléas des marchés boursiers, de même qu'au regard des variations de taux d'intérêt et du risque de crédit.</p>			<p>Frais : Souscription : 1,00 % maximum Rachat : néant Gestion : 1,20 % maximum (annuel)</p>	
<p>Lien internet vers l'information mise à disposition par le gestionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Document d'information clés pour l'investisseur et information relative à l'intégration des risques en matière de durabilité <p>https://www.amundi.fr/fr_instit/product/view/FRO013188729</p>				

Gestionnaire : AMUNDI ASSET MANAGEMENT		OPTIMUM SOLIDARITÉ		
<p>Objectifs et Politique d'investissement : Le fonds SOLIDARITE est un fonds solidaire dont l'objectif de gestion est la recherche de performance à travers une allocation flexible, en investissant dans des actifs privilégiant une approche socialement responsable. L'équipe de gestion investit le fonds au travers d'OPC et de titres vifs, sur les marchés de taux (instruments monétaires, obligations d'Etat et obligations corporate) et d'actions. L'horizon de placement recommandé par le gestionnaire est de 3 ans. Entre 5% et 10% de titres d'entreprises solidaires, dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable, sont sélectionnés.</p>				
Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier	Parts d'OPCVM
FCP de capitalisation	FRO014005YLO	NON	NON	Pas de limite fixée
<p>Profil de risque et de rendement : L'épargne étant investie principalement en actions et en titres de taux, la valeur liquidative est susceptible de connaître des variations au regard de la nature de ces titres et des aléas des marchés boursiers, de même qu'au regard des variations de taux d'intérêt et du risque de crédit. Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché. Ce risque est accru pour les titres solidaires non cotés. La stratégie adoptée a cependant vocation à limiter les risques afférents à ce type de FCP.</p>			<p>Frais : Souscription : 1,00 % maximum Rachat : néant Gestion : 1,00 % (annuel)</p>	
<p>Lien internet vers l'information mise à disposition par le gestionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Document d'information clés pour l'investisseur et information relative à l'intégration des risques en matière de durabilité <p>https://www.amundi.fr/fr_instit/product/view/FRO011161173</p>				

